

# COMPTE-RENDU DE REUNION

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

*Séance du 12 septembre 2019*

L'An Deux Mil Dix Neuf et le Douze Septembre à Dix Huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

**PRESENTS** : Mr DUPUIS – Mmes BROCHOT – DAUVIN - Mrs ROGER – BEDONSKI - MAILLET – MISTZAL – BRIOT – POURCEAU – Mmes MARIEAUD – LAGLENNE – HUMBERT – ALLIEL.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme PELTIER Francine à Mr DUPUIS Denis ; Mme HUGUENIN Catherine à Mme BROCHOT Marie-Christine ; Mr CALVEZ Christophe à Mr ROGER Laurent ; Mr SAUVET Jean-Marie à Mme ALLIEL Michelle

**ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR** : Mme MOUGAS Teldja – Mr DUBOS Maxime.

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Madame BROCHOT Marie-Christine est désignée secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 25 juillet 2019 est approuvé, à l'unanimité des membres présents, sans observation*

## ATTRIBUTION MARCHES ENTREPRISES : TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU PERISCOLAIRE EN MEDIATHEQUE A BREUIL LE SEC

Le Conseil Municipal

➤ Vu :

- ❖ les articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique
- ❖ les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
- ❖ l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 18 Juin 2019

➤ Considérant :

- ❖ Lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures, entreprise AM3D pour un montant de **43 392.94 € HT**,
- ❖ Lot 5 : Revêtement de sol souple, entreprise TOP VAN DOOREN pour un montant de **9 300.04 € HT**,
- ❖ Lot 6 : Peinture, entreprise TH COULEUR pour un montant de **5 197.00 € HT**,
- ❖ Lot 7 : Electricité, entreprise EPP ETABLISSEMENT SEDD pour un montant de **25 615.00 € HT**,
- ❖ Lot 8 : Plomberie – chauffage – ventilation, entreprise AIREO pour un montant de **14 825.32 € HT**,

➤ **donne** délégation au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Concernant le lot n°2, la consultation étant déclarée infructueuse, un arrêté du Maire sera pris en ce sens pour permettre de relancer une consultation.

Monsieur Le Maire précise que la commune a déjà perçu la subvention de l'Etat et d'après les dernières informations connues, la subvention départementale devrait être accordée. Rappelle également que, dans le cadre de la compétence « Politique de la lecture publique dans le Pays Clermontois », la communauté de communes prendra en charge l'informatisation globale du projet (matériels, logiciels, formations, ...).

## **TRAVAUX VOIRIE ROUTE DEPARTEMENTALE – SIGNATURE CONVENTION DEPARTEMENTALE**

Monsieur Le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que les équipements suivants :

1 – Requalification de voirie et aménagement de trottoirs RD62E Rue Eugène Leclerc et Place du Carrouel et des Etournelles, tels que définis à l'article 6 de la convention,

2 – Création d'une voie douce RD931 rue Guy Boulet, tels que définis à l'article 6 de la convention,

**Doivent faire l'objet** d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental à l'intérieur de l'agglomération avec le Conseil départemental.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

1. Conformément à l'article 4-3 de la convention, la commune :

3. **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

Monsieur Le Maire et l'adjoint aux travaux précisent que les travaux rue Eugène Leclerc et Place du Carrouel débuteront le 16 septembre et prendront fin le 21 octobre 2019. Une attention toute particulière sera portée sur la mise en place de la déviation qui sera identique aux travaux d'enfouissement des réseaux réalisés sur ces mêmes rues. Le tapis d'enrobé sera pris en charge par le Département.

Pour la voie douce rue Guy Boulet, les travaux devraient démarrer fin septembre pour une durée d'un mois et, répondant à une interrogation de Monsieur MAILLET, l'opération non subventionnée, sera entièrement prise en charge par la commune qui récupérera la TVA à hauteur de 16,404 % en 2020.

### **APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT (CTEC)**

Monsieur Le Maire rappelle le message transmis par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche en date du 04 septembre 2019 et donne lecture de la proposition de délibération fourni par l'Agence de l'eau Seine-Normandie :

Le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui couvre la période 2019 - 2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'Agence de l'eau Seine - Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat BRECHE définit, sur le territoire du bassin versant de la Brèche, les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,
- Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous

*Vu la délibération n°18-45 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire eau et climat (CTEC) type,  
Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,  
Vu le projet de CTEC,  
Considérant que ce contrat permet d'obtenir de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans certaines conditions, une meilleure prise en compte des projets,*

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** Le projet de CTEC tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** Le Maire à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant,
- **AUTORISE** Le Maire à signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

*Le Syndicat organisera au début de l'année prochaine, un évènement avec toutes les communes prenant part au CTEC pour la signature du contrat.*

Monsieur Le Maire rappelle également que des réunions de concertation publiques auront lieu sur le mois de septembre, que chacun est invité à y participer.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**

**CONSIDERANT** l'importance de mener localement une politique de soutien aux activités en faveur de la jeunesse,

**CONSIDERANT** que le Contrat Enfance Jeunesse passé avec la Caf est arrivé à échéance le 31 décembre 2018,

**CONSIDERANT** que la Caf propose de renouveler ses engagements par la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui prendra effet au 01/01/2019 et ce jusqu'au 31/12/2022.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit contrat et tous documents et conventions en découlant.

## **ENCAISSEMENT CHEQUE –VENTE FERRAILLE**

Après en avoir pris connaissance,

d'accueil et le groupe organisé le 28 septembre 2019. Réunion de préparation le 17 septembre 2019.

- ❖ Rappel du repas des Cheveux Blancs le 13/10/2019 organisé par la Commune, auquel chaque élu(e) accompagné(e) du conjoint est convié.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,  
Le Maire lève la séance à 19 H 20.*

La secrétaire de séance,

Le Maire,

  
  
  


Denis DUPUIS.



  
  
  


